

M.R.B.C. - A.A.T.L.  
M. J. VAN GRIMBERGEN  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 Bruxelles

V/Réf. : 2.274-38/05/02-009 (Mme F. Boelens)  
N/Réf. : AVL/AH/MSJ-2.49/s377  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Académie de dessin sise 2A-4, rue Mommaerts. Aménagement de la maison des Cultures et de la Cohésion sociale – phase II : travaux supplémentaires. Avis conforme.

En réponse à votre courrier du 9 septembre sous référence, réceptionné le 15 septembre 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 octobre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

L'arrêté du 18/12/05 autorisait la restauration des châssis et de l'aile arrière de l'Académie de dessin. En cours d'exécution, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires suite à des circonstances imprévisibles. Il s'agit de l'aménagement de deux sorties de secours en façades arrières, ainsi que du déplacement des tuyaux d'aération et du repositionnement de quatre évacuations d'eau pluviale dans le préau. Les deux derniers points avaient déjà fait l'objet d'un accord de principe de notre Commission suite à des visites sur place en septembre dernier.

La C.R.M.S. approuve donc les interventions susmentionnées. Elle demande toutefois que la Direction des Monuments et des Sites soit attentive au suivi des options pour lesquelles il y aura des choix à faire (emplacement exact des descentes d'eau et des bouches d'aération). En ce qui concerne les sorties de secours, les divisions des nouvelles fenêtres devront se situer dans le prolongement exact des travées (ce qui n'est pas le cas sur les dessins). Les fenêtres devront être exécutées en chêne avec les mêmes profils que les existants.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président